



## ERRATUM

### APPEL D'OFFRES SP-2023-023

#### Travaux de construction - Agrandissement et réaménagement du centre communautaire Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le présent avis annule et remplace l'avis public paru dans l'édition du 1<sup>er</sup> novembre 2023 du présent journal L'Éveil portant sur le même appel d'offres.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire recevoir des soumissions quant aux travaux de construction pour l'agrandissement et la réorganisation de son centre communautaire.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter **du jeudi 9 novembre 2023** sur le site du SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca).)

Le soumissionnaire a la responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du présent appel d'offres. Tout soumissionnaire qui n'est pas certain du sens exact du texte ou d'une partie du texte du document d'appel d'offres peut communiquer, par écrit, à :

**Monsieur Louis Pilon, Greffier**  
**Courriel : [l.pilon@vsmsll.ca](mailto:l.pilon@vsmsll.ca)**

L'entrepreneur doit fournir un cautionnement de soumission établie au même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Seules les soumissions présentées en conformité aux conditions présentées aux documents d'appel d'offres seront acceptées.

L'enveloppe de soumission clairement identifiée au nom du projet avec le numéro de dossier de la Ville, telle que prescrit aux documents d'appel d'offres, sera reçue au plus tard au Service du greffe le **vendredi 8 décembre 2023 à 10h00**, heure en vigueur à l'horodateur de l'Hôtel de Ville de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0, pour être ouverte le même jour, à **10h05**, au même endroit.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, la Ville se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est pas tenue de retenir une soumission conforme qui comporterait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts.

  
Louis Pilon, M.Sc., M.Éd., DESSAP

Greffier et responsable des services juridiques